

COMMUNE DE TORREILLES

Département des Pyrénées-Orientales
Canton de La Côte Salanquaise

Envoyé en préfecture le 18/09/2025

Reçu en préfecture le 18/09/2025

Publié le

ID : 066-216602128-20250915-102_2025-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Cinq et le Quinze Septembre à Dix Neuf Heures

Le conseil municipal de la commune de TORREILLES, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de monsieur Marc MEDINA, maire de Torreilles.

Date de convocation du conseil municipal : 9 septembre 2025

Présents : Marc MEDINA, Guy ROUQUIE, Bernardine SANCHEZ, Geoffrey TORRALBA, Agnès BLED, Gérard CEBELLAN, Cécile MARGAIL, Benoît TRISTANT, Michèle CONDOMINES, Monique DEYRES, Jean LANCELLA, Pierre FAGET, Jean-Luc ROMERA, Hélène PILLARD, Christophe CLARET, Sébastien CABRI, Stéphanie FLEURY, Emilie COUVEZ, Emilie MONTANES, Emma SABATE, Damien CLET, Pierre PAGNON, Virginie PORTEILS, Héloïse MONREAL, Catherine MAMONTOFF, Jean-Michel PONCE.

Absent excusé : Romain ALBERT donne pouvoir à Marc MEDINA.

En exercice : 27

Présents : 26

Ayant pris part au vote : 26

Les conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, monsieur le président a déclaré la séance ouverte.

Héloïse MONREAL est désignée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

* * * * *

Délib.102/2025

Subvention exceptionnelle au club de rugby «Salanque Côte Radieuse XV»
à l'occasion de l'organisation de la fête du rugby

Madame Emma SABATE quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Monsieur Guy ROUQUIE, adjoint au maire, informe l'assemblée que le club de Rugby «Salanque Côte Radieuse XV» sollicite une subvention exceptionnelle en vue de faire face aux dépenses liées à l'organisation de la fête du rugby qui a eu lieu le vendredi 22 août 2025, sur la place Louis Blasi.

Le conseil municipal, Oui l'exposé de monsieur Guy ROUQUIE, adjoint au maire,
après en avoir délibéré à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés,

VU le budget de la ville ;

- DIT que monsieur le président de l'association «Salanque Côte Radieuse XV» a fourni aux services municipaux, tous les justificatifs de paiement des factures inhérentes à l'organisation de la manifestation (sonorisation, éclairage, vidéoprojection, animations musicales, trophée avec gravure, gerbe de fleurs) ;
- OCTROIE une subvention exceptionnelle d'un montant de 4 000€ au club de rugby «Salanque Côte Radieuse XV» ;
- AUTORISE monsieur le maire ou son représentant à signer tout document permettant de mener cette affaire à son terme ;
- PRECISE que les crédits sont inscrits au budget principal communal de l'exercice en cours.

Ainsi fait et délibéré à Torreilles,
Les jours, mois et an que dessus.
Certifiée exécutoire suivant transmission
En préfecture du : **18 SEP. 2025**
Et publication du : **18 SEP. 2025**

Le maire,

Dr Marc MEDINA



La secrétaire,

Héloïse MONREAL